Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901102-20251204-44_2025-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 44-2025

Objet : **Budget : décision modificative**

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre décembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-René CORNIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2025

Présents : M Jean-René CORNIC, M Pascal MIOSSEC, Mme Sylvie HEMON, M Arnaud QUELENNEC, M Hubert PETILLON, M Christophe DELPLA, Mme Nelly MONNERAIS et Mme Christine GAUNAND PENNANEAC'H formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Mme Sandrine LE MOIGNE, Mme Anne ROIGNANT, Mme Anne JOURNAUX et Mme Marion BLOT-TESSEYDRE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEMON

Le Maire informe les élus que la Préfecture vient de lui communiquer le montant du FPIC soit 3 391 € (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) à verser d'ici fin 2025 à QBO , il s'avère qu'il manque 473 € à l'article 7392221 (chapitre 014).

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative suivante :

- article 60632 « fournitures de petit équipement » (chapitre 011) : - 473.00 €
- article 7392221 « FPIC» (chapitre 014) : + 473.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean René CORNIC

MAIRIE DE LANGOLEN
FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 10 décembre 2025